



# Le poids économique des institutions sans but lucratif en Belgique

---

*Edition 2013*



# Le poids économique des institutions sans but lucratif en Belgique

---

*Edition 2013*

## COLOPHON

### **Le poids économique des institutions sans but lucratif en Belgique** Edition 2013

Deze publicatie bestaat ook in het Nederlands onder de titel:  
Het economische gewicht van instellingen zonder winstoogmerk in België  
Uitgave 2013

Une publication de la Fondation Roi Baudouin,  
rue Brederode 21, 1000 Bruxelles

#### AUTEURS

Marie Vander Donckt,  
Département Statistique générale,  
Comptes nationaux & régionaux et enquêtes de conjoncture,  
Banque Nationale de Belgique  
Catherine Rigo,  
Département Statistique générale  
Comptes nationaux & régionaux et enquêtes de conjoncture,  
Banque Nationale de Belgique

#### COORDINATION POUR LA FONDATION ROI BAUDOUIIN

Gerrit Rauws, Directeur  
Benoît Fontaine, Conseiller  
Anne Van Meerbeeck, Responsable de projet  
Delphine Saudoyer, Assistante

#### CONCEPT GRAPHIQUE

PuPiL

#### MISE EN PAGE

Tilt Factory

#### PRINT ON DEMAND

Manufast-ABP asbl, une entreprise de travail adapté

#### TRADUCTION

Patrick De Rynck

Cette publication peut être téléchargée gratuitement sur notre site internet  
[www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be)

Il est possible de commander gratuitement une version papier de cette  
publication électronique via notre site internet [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be), par e-mail à  
l'adresse [publi@kbs-frb.be](mailto:publi@kbs-frb.be) ou par l'intermédiaire de notre centre de contact,  
Tél. + 32 70 233 728, fax + 32 70 233 727.

La Fondation s'est efforcée de prendre contact avec toutes les personnes qui  
ont des droits sur les illustrations contenues dans cette publication.  
Si des photos ou des illustrations ont été reproduites sans que les ayants-droits  
n'en aient été informés, ils peuvent s'adresser à la Fondation Roi Baudouin,  
rue Brederode 21, 1000 Bruxelles.

Dépôt légal :

D/2848/2013/06

ISBN-13 :

978-2-87212-702-3

EAN :

9782872127023

N° DE COMMANDE :

3144

Avec le soutien de la Loterie Nationale

## AVANT-PROPOS

Ce rapport 'Le poids économique des institutions sans but lucratif en Belgique' est un des instruments de 'l'Observatoire de la vie associative' récemment mis en place par la Fondation Roi Baudouin. L'Observatoire s'est notamment donné pour mission de collecter des données et de dégager des tendances sur l'évolution du secteur associatif en Belgique.

Depuis 2004, la Banque Nationale publie un compte satellite des institutions sans but lucratif (ISBL). Dans l'introduction, il est précisé ce qu'il faut entendre par institutions sans but lucratif, mais soulignons d'emblée que le compte satellite est développé selon une méthodologie internationale, et qu'il couvre uniquement les organisations ayant du personnel salarié et/ou déposant leurs comptes annuels à la Centrale des bilans. La présente publication est également l'occasion de rappeler que la Belgique fut l'un des trois premiers pays, avec l'Australie et l'Italie, à avoir publié dès 2004 un compte satellite des institutions sans but lucratif.

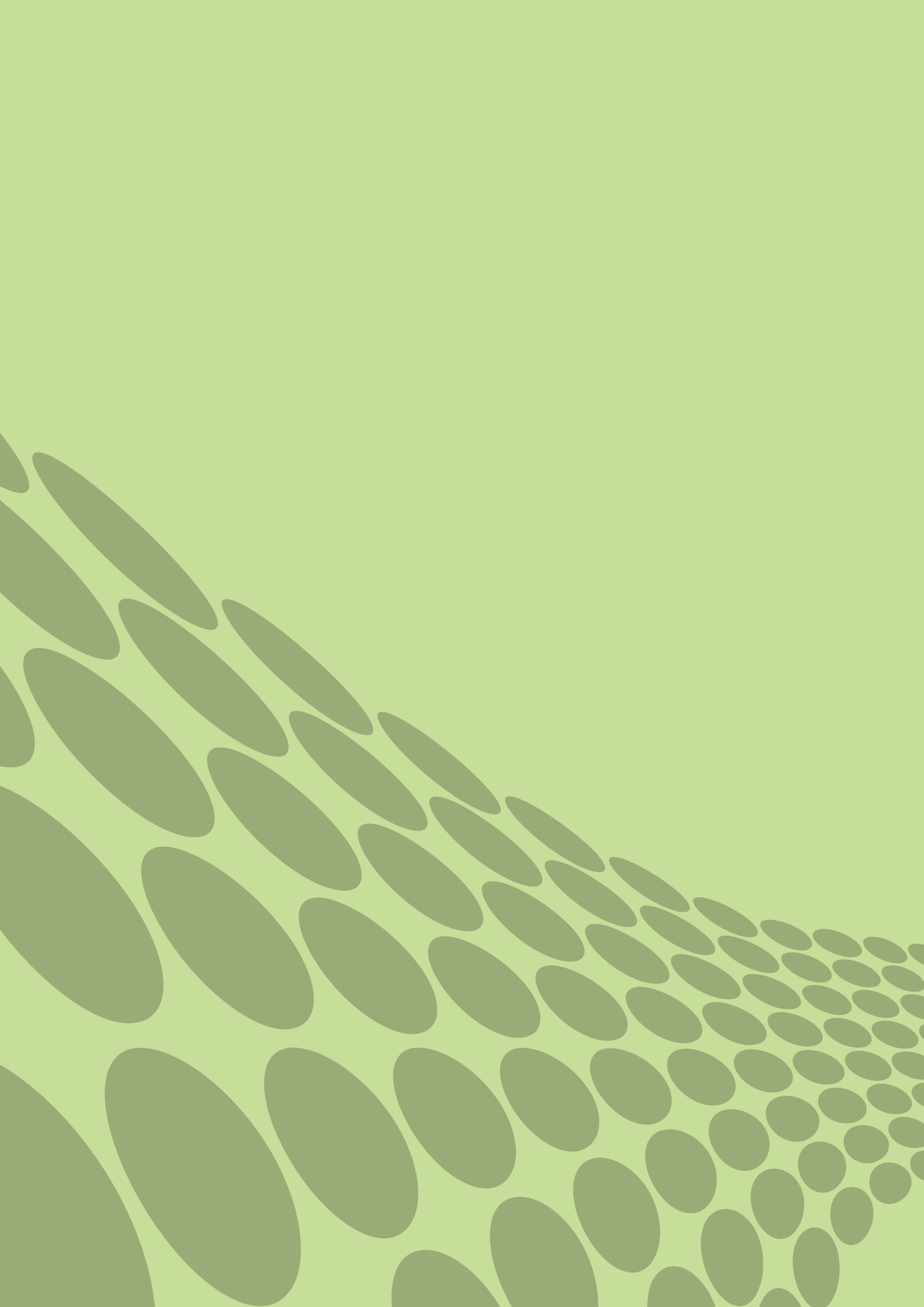
Ce rapport actualise les données publiées par la Fondation Roi Baudouin en 2011. Il offre une foule d'informations sur le poids économique des ISBL et les évolutions du nombre d'employés.

Deux nouveautés sont apparues cette année : d'une part, l'utilisation des comptes déposés par les ISBL auprès de la Centrale des bilans, et, d'autre part, il y a des données régionales sur l'emploi.

Il apparaît clairement que la contribution des ISBL au PIB est importante et qu'elles sont créatrices d'emploi, en raison notamment du vieillissement de la population et de besoins criants dans l'aide aux plus démunis.

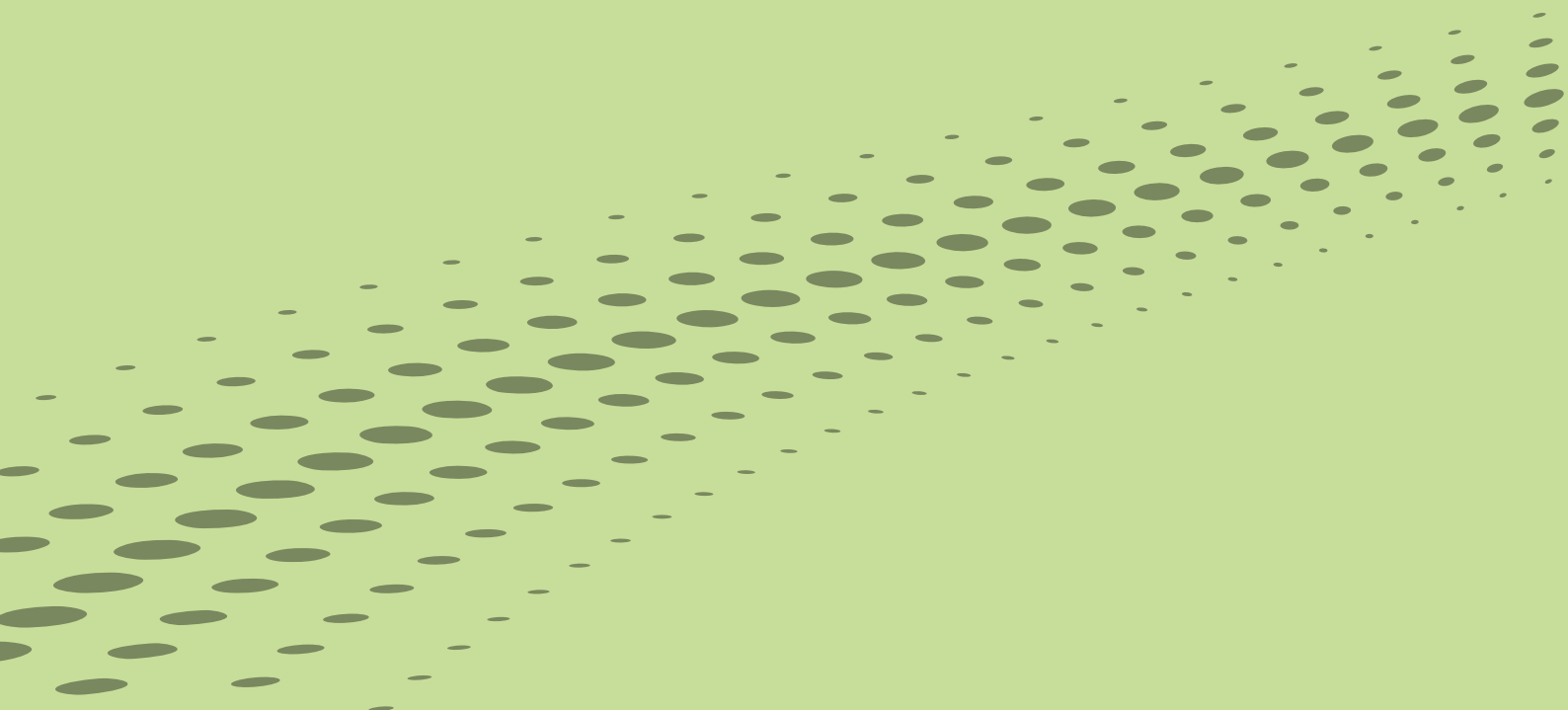
Ce rapport est édité en partenariat avec la Banque Nationale de Belgique. La Fondation Roi Baudouin tient à remercier tout particulièrement la Banque Nationale pour ce partenariat fructueux. Elle remercie également tout spécialement les auteurs du rapport, Marie Vander Donckt et Catherine Rigo, Département Statistique générale, Comptes nationaux et régionaux et enquêtes de conjoncture, pour la qualité, la précision et la lisibilité de leur travail.

La Fondation Roi Baudouin  
Mai 2013



# SOMMAIRE

<b>COLOPHON</b> .....	<b>4</b>
<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>5</b>
<b>RÉSUMÉ</b> .....	<b>9</b>
<b>EXECUTIVE SUMMARY</b> .....	<b>11</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>13</b>
<b>1. IMAGE GÉNÉRALE DU SECTEUR DES INSTITUTIONS SANS BUT LUCRATIF</b> .....	<b>17</b>
La place des ISBL dans l'économie en 2010. ....	17
<b>2. ANALYSE DÉTAILLÉE</b> .....	<b>19</b>
2.1 Le poids des ISBL par branche d'activité .....	19
2.2 Les dépenses des ISBL. ....	23
2.2.1 Les dépenses courantes des ISBL. ....	23
2.2.2 Les coûts de production des ISBL. ....	24
2.2.3 Les dépenses d'investissement des ISBL. ....	26
2.3 Les ressources des ISBL. ....	26
2.3.1 L'origine des ressources courantes des ISBL .....	26
2.3.2 Le financement public des ISBL .....	27
2.4 L'emploi salarié dans les ISBL .....	29
<b>3. LA DIMENSION RÉGIONALE DU SECTEUR ASSOCIATIF</b> .....	<b>33</b>
<b>CONCLUSIONS</b> .....	<b>37</b>
<b>ANNEXE</b> .....	<b>39</b>
Délimitation des groupes d'activité .....	39





## RÉSUMÉ

La Banque nationale de Belgique (BNB) publie, pour le compte de l'Institut des comptes nationaux (ICN), un compte satellite des institutions sans but lucratif (ISBL) qui contient une masse de données économiques sur le secteur. La présente étude fournit de manière attrayante les informations essentielles qui peuvent être extraites de ces statistiques, avec des tableaux et des graphiques clairs. Elle couvre la période 2009-2010.

En 2012, l'ICN a procédé à une refonte du compte satellite des ISBL, tant en ce qui concerne la forme que les procédures de calcul de certains agrégats. Les adaptations apportées par l'ICN visaient notamment à exploiter une nouvelle source d'information: les comptes annuels déposés par les associations et les fondations auprès de la Centrale des bilans de la BNB. Leur utilisation se traduit par une amélioration de la qualité et de la fiabilité des statistiques relatives aux ISBL en Belgique. La population couverte par le compte satellite des ISBL comprend l'ensemble des asbl, des fondations, des temporels du culte, des syndicats, des unions professionnelles et des partis politiques. Les organisations contrôlées par les administrations publiques ne relèvent pas de cette catégorie. En outre – et pour des raisons de disponibilité de données – seules les ISBL qui occupent des travailleurs salariés et/ou déposent leurs comptes annuels à la Centrale des bilans sont prises en compte.

Les principaux enseignements du précédent rapport, qui couvrait les années 2000-2008, sont confirmés. On s'aperçoit ainsi que les ISBL restent un acteur important dans le paysage économique belge, tant pour ce qui est de leur contribution à la richesse nationale (plus de 5 p.c.) que sur le plan de l'emploi (11,9 p.c.). Ce dernier chiffre est la conséquence d'une production relativement intensive en main-d'œuvre. Malgré un marché de l'emploi en demi-teinte, l'emploi des ISBL a continué à progresser en 2010. Il ressort des données régionales en matière d'emploi, qui sont reprises ici pour la première fois, que le poids économique des ISBL est un peu plus grand en Région flamande.

Le secteur des ISBL couvre un large éventail d'activités, mais il tire principalement son poids économique des branches d'activité 'santé

humaine' et 'action sociale'. Dans un contexte de vieillissement de la population, ces branches devraient être les moteurs de la croissance économique future du secteur.

Les dépenses des ISBL se caractérisent par la prépondérance du poste des rémunérations.

Celles-ci tirent l'essentiel de leurs revenus de la vente de biens et de services ainsi que des transferts courants. En ce qui concerne l'origine de ces ressources, le tableau est assez hétérogène. Dans les branches 'santé humaine' et 'action sociale', le financement public couvre plus de la moitié des ressources totales alors que dans les autres branches d'activité – comme 'agriculture et industrie', 'services' – l'essentiel des revenus provient des entreprises, du secteur associatif et de l'étranger.

Cette publication s'inscrit dans les activités de l'Observatoire de la vie associative, qui a été récemment fondé par la Fondation Roi Baudouin. L'Observatoire est chargé de collecter des données et d'assurer une plus grande transparence au secteur.

## EXECUTIVE SUMMARY

On behalf of the National Accounts Institute (NAI), the National Bank of Belgium (NBB) publishes a 'satellite account', a report on non-profit associations (NPAs), containing extensive economic data on the non-profit sector. This study, covering the period 2009-2010, extracts the main findings derived from these statistics and presents them in a readily understandable way, in clear figures and tables.

In 2012, the NAI changed the format of NPAs' satellite account and updated the procedures for calculating certain aggregates. The main purpose of the changes made by the NAI was to enable it to exploit a fresh source of information: annual accounts deposited at the NBB's Central Balance Sheet Office by associations and foundations. Drawing on this information provides better, more reliable statistics on NPAs in Belgium. The NPAs' satellite account covers all non-profit associations (with asbl/vzw status), foundations, religious bodies, trade unions, trade associations and political parties. Organisations controlled by public administrations do not fall into this category. What is more, for reasons to do with the availability of data, only NPAs with salaried staff and/or filling their annual accounts with the Central Balance Sheet Office of the National Bank.

The latest report confirms the main findings of its predecessor, which covered the period 2000-2008. Thus, it was evident that NPAs remain key players in the Belgian economic landscape, both with respect to their contribution to the nation's wealth (more than 5%) and on the employment front (11.9%). The latter figure reflects the labour-intensive nature of production in the non-profit sector. Despite the underwhelming labour market situation, the number of people employed by NPAs has continued to rise in 2010. Regional employment data, which are included in the report for the first time, indicate that NPAs have a slightly higher economic clout in Flanders.

The NPA sector spans a wide range of activities, but packs most of its economic punch in the domains of health and social action. Moreover, demographic ageing means these areas look set to be the drivers of the sector's future economic growth.

NPAs' expenditure is characterised by their high wage bills.

NPAs generate most of their revenue from sales of goods and services as well as from current transfers. The picture where the source of these resources is concerned is pretty heterogeneous. In the health and social action segments, public funding accounts for over half of all the relevant NPAs' resources, whereas in other domains – like agriculture and industry or services – most revenues stem from companies, local associations and overseas.

This publication is part of the activities of the Observatory for the non-profit sector recently set up by the King Baudouin Foundation to gather data and ensure optimal transparency within the sector.

## INTRODUCTION

Depuis 2004, la Banque nationale de Belgique (BNB) publie, pour le compte de l'Institut des comptes nationaux (ICN), un compte satellite des institutions sans but lucratif (ISBL). Celui-ci est cohérent avec le cadre central des comptes nationaux, et plus particulièrement avec les comptes des secteurs dont il constitue une sorte de produit dérivé.

Ce compte contient une masse importante d'informations. La présente publication a l'ambition d'en extraire la substance, de la mettre en perspective et de la présenter de manière claire et attractive. De précieux enseignements pourront ainsi en être tirés, notamment sur la place qu'occupent ces institutions au sein de l'économie belge.

En 2012, l'ICN a mené une refonte du compte satellite des ISBL en y introduisant des adaptations tant dans sa forme que dans les procédures d'estimation de certains agrégats sans toutefois en modifier la philosophie et les principes méthodologiques de base<sup>1</sup>. Ces changements ont conduit l'ICN à publier une version remaniée et enrichie du compte satellite des ISBL à partir de l'année 2009. Aussi, la présente analyse qui s'y rapporte se concentre sur la période de référence 2009-2010. Le lecteur est invité à se référer à la publication précédente s'il souhaite disposer d'une perspective sur une période plus longue, de 2000 à 2008<sup>2</sup>.

La première section de la présente publication vise à dégager une image générale du secteur des ISBL et de son importance relative en Belgique. Ensuite, une analyse plus détaillée sera menée dans la deuxième section. Le poids des diverses branches d'activité sera passé en revue, de même que la structure des dépenses et des ressources

<sup>1</sup> Les adaptations mises en œuvre par l'ICN visaient notamment à exploiter la nouvelle source d'information que constituent les comptes annuels déposés par les associations et fondations auprès de la Centrale des bilans de la BNB. L'utilisation de cette source d'information constitue une amélioration de la qualité et de la fiabilité des statistiques relatives aux ISBL en Belgique. Pour plus de détails sur la méthode mise en place par l'ICN pour construire le compte satellite des ISBL, le lecteur peut se référer au document « La nouvelle version du compte satellite des ISBL » disponible en ligne sur [www.nbb.be](http://www.nbb.be).

<sup>2</sup> « Le poids économique des associations en Belgique. Analyse quantitative », Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, mars 2011. En raison des adaptations de sources et de méthodes introduites lors de l'élaboration du compte satellite des ISBL 2009-2010, la plus grande prudence s'impose toutefois quant à la comparabilité des résultats contenus dans le présent rapport et les données publiées précédemment pour les années antérieures à 2009.

des ISBL, avant de faire ressortir le rôle rempli par les ISBL sur le marché de l'emploi. Enfin, une dernière section sera consacrée à la dimension régionale des ISBL. L'ICN a en effet publié pour la première fois en 2012 des statistiques de base sur les ISBL ventilées selon les trois régions du pays.

Dans la suite du texte, les termes d'ISBL, d'associations, d'institutions ou de secteur associatif seront indifféremment utilisés pour désigner l'ensemble des organismes couverts par le compte satellite. Il faut toutefois garder en mémoire que le champ de couverture du compte satellite des ISBL est strictement défini (voir à ce propos l'encadré). Ainsi, il convient de ne pas assimiler la population des ISBL visées par le compte satellite à des notions plus étendues telles que la notion de secteur non-marchand (lequel reprend notamment les services publics) ou d'économie sociale (laquelle inclut des formes d'organisations comme certaines coopératives, les mutuelles et les sociétés à finalité sociale qui ne respectent pas strictement le critère de finalité non lucrative qui s'applique aux ISBL).

En outre, pour des raisons de disponibilité de données, seules les ISBL employant des travailleurs salariés et/ou déposant des comptes annuels à la Centrale des bilans sont prises en compte dans la population du compte satellite. Dès lors, la place du secteur associatif dans l'économie est sous-estimée puisque le compte satellite des ISBL ne mesure pas l'activité des associations de petite taille imputable au travail bénévole.

### **Qu'entend-on par compte satellite des institutions sans but lucratif ? (brève description\*)**

#### Le concept de compte satellite

Le cadre central des comptes nationaux ne permet pas toujours de répondre à toutes les questions. Il présente en effet l'information statistique suivant un canevas bien défini mais ce canevas peut, dans certains cas, s'avérer inopérant afin d'appréhender une réalité économique particulière. C'est ainsi que des présentations plus spécifiques de l'information contenue dans les comptes nationaux peuvent être envisagées sous la forme de comptes satellites dont la portée et l'articulation peuvent varier en fonction des matières auxquelles ils se rapportent.

*\* Le lecteur est renvoyé à la documentation de base publiée en 2004 dans « Le compte satellite des institutions sans but lucratif 2000-2001 » disponible en ligne via [www.nbb.be](http://www.nbb.be) pour des explications plus détaillées sur les thèmes suivants:*

- le traitement réservé par la comptabilité nationale aux associations ;*
- l'objectif poursuivi par la mise en place d'un compte satellite des ISBL ;*
- la population visée par le compte satellite des ISBL.*

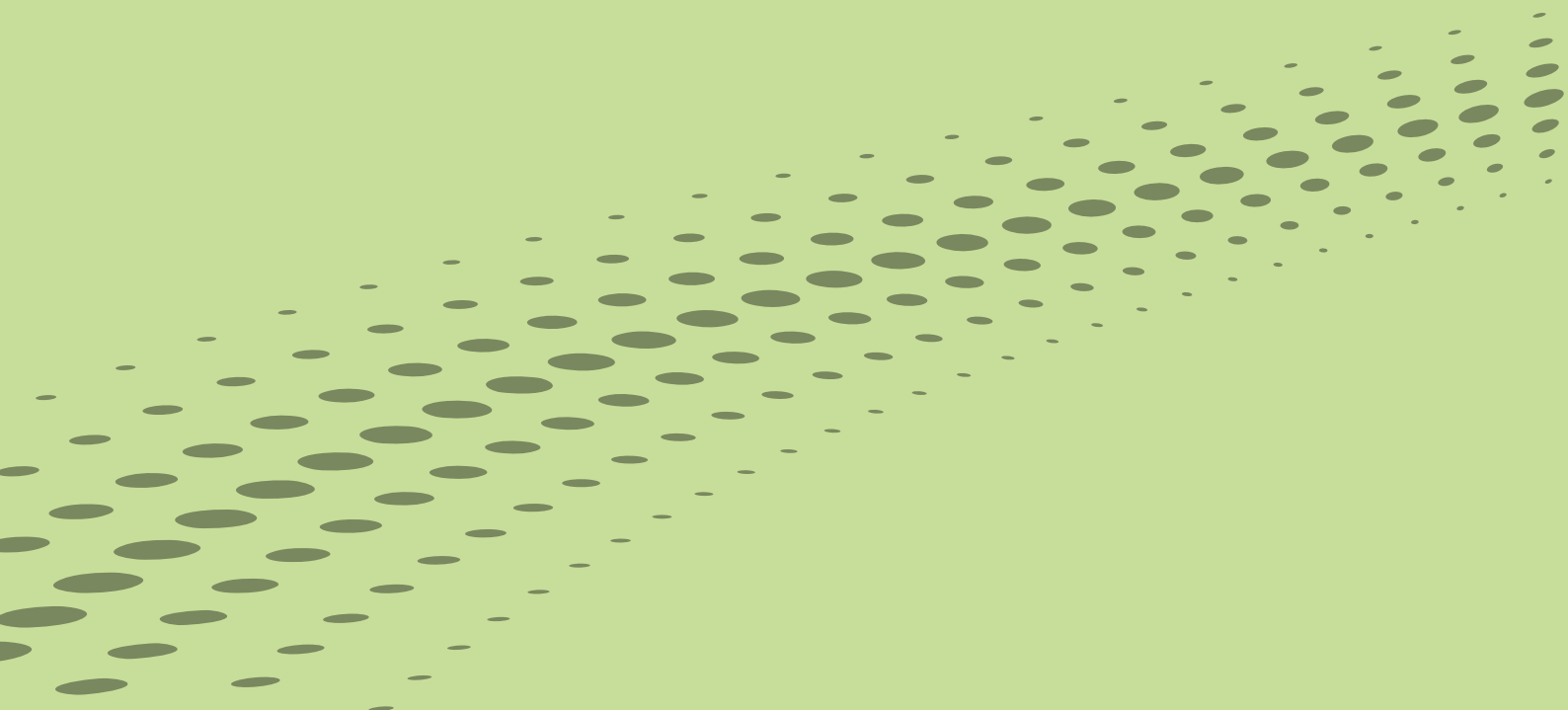
*Par ailleurs, une description plus complète de la méthodologie utilisée pour établir les agrégats contenus dans le compte satellite des ISBL peut être trouvée dans la publication de l'ICN : « Le compte satellite des institutions sans but lucratif 2009-2010 », Bruxelles, décembre 2012.*

### Le compte satellite des institutions sans but lucratif (ISBL)

Partant du constat que les comptes nationaux présentent de nombreuses limitations qui rendent impossible une appréhension correcte des flux relatifs à la population totale des ISBL, les instances internationales et européennes ont recommandé l'établissement d'un compte satellite dédié à cette matière. Les fondements du compte satellite des ISBL figurent dans le Handbook on Non-Profit Institutions in the System of National Accounts (2003) de l'Organisation des Nations Unies.

Le principal inconvénient du cadre central des comptes nationaux réside dans le fait qu'il ne propose pas un regroupement des ISBL au sein d'un secteur unique. Les ISBL sont en effet dispersées dans les différents secteurs institutionnels sur la base de critères tels que la nature de leurs ressources ainsi que le contrôle et le financement publics. Il est par conséquent apparu opportun d'isoler ces unités et de les regrouper au sein d'un compte spécifique, en l'occurrence le compte satellite des ISBL.

L'application des critères retenus par Eurostat pour définir les ISBL a abouti en Belgique à inclure dans le champ de couverture du compte satellite la totalité des associations, à savoir les associations sans but lucratif (ASBL), les associations internationales sans but lucratif (AISBL), les temporels du culte, les syndicats et les partis politiques constitués en associations de fait, les fondations et les unions professionnelles. Pour des raisons de disponibilité de données, seules les organisations employant des travailleurs salariés et/ou déposant des comptes annuels à la Centrale des bilans sont prises en compte. Notons encore que les établissements scolaires du réseau libre subventionné sont exclus, de même que toute ISBL contrôlée par les administrations publiques.





# 1. IMAGE GÉNÉRALE DU SECTEUR DES ISBL

## La place des ISBL dans l'économie en 2010

Le compte satellite des institutions sans but lucratif couvre quelque 18 700 unités en 2010 qui, selon la nomenclature des comptes nationaux, se répartissent entre le secteur des sociétés et celui des ISBL au service des ménages. Comme l'indique le tableau 1, la production des ISBL s'élève à 33,7 milliards d'euros, ce qui représente 4,5 p.c. de la production totale de l'économie belge. Cette activité de production a permis de générer une valeur ajoutée brute de près de 20 milliards d'euros, si bien que le poids de la sphère associative dans le produit intérieur brut (PIB) s'établit à quelque 5,5 p.c. Les investissements des ISBL se sont quant à eux chiffrés à 2,5 milliards d'euros en 2010, soit 3,6 p.c. du total des investissements réalisés en Belgique. En termes de rémunérations des salariés et, davantage même, en termes d'emploi salarié, le poids des ISBL dans l'économie belge est plus important encore. Ainsi, avec 446 500 salariés occupés en 2010, la part des ISBL dans l'emploi salarié total de l'économie belge s'élève à 11,9 p.c. et représente 9,6 p.c. du total des rémunérations des salariés.

**Tableau 1 – Chiffres clefs des ISBL**

	<b>2010</b>
<b>Nombre d'ISBL couvertes par le compte satellite</b>	18 731
Unités classées parmi les sociétés *	9 749
Unités classées parmi les ISBL au service des ménages *	8 982
<b>Production</b>	
À prix courants (mln €)	33 706
En p.c. de la production totale dans l'économie	4,5 p.c.
<b>Valeur ajoutée brute</b>	
À prix courants (mln €)	19 712
En p.c. de la valeur ajoutée brute totale	6,2 p.c.
En p.c. du PIB	5,5 p.c.
<b>Investissements</b>	
À prix courants (mln €)	2 537
En p.c. de l'investissement total dans l'économie	3,6 p.c.
<b>Rémunérations des salariés</b>	
À prix courants (mln €)	17 511
En p.c. des rémunérations dans l'ensemble de l'économie	9,6 p.c.
<b>Emploi salarié</b>	
En milliers de personnes	446,5
En p.c. de l'emploi salarié intérieur	11,9 p.c.

Source : ICN.

\* Dans les comptes nationaux, le secteur des sociétés ainsi que le secteur des ISBL au service des ménages constituent des secteurs reconnus et clairement identifiés. Le compte satellite des ISBL permet donc de rassembler au sein d'une population unique des unités qui peuvent être reprises, au sein des comptes nationaux, dans plusieurs secteurs.

Il ressort donc de ces chiffres que l'exploitation des données reprises dans les comptes annuels déposés par les associations et fondations ne modifie nullement l'image générale du secteur associatif telle qu'elle avait pu être dressée auparavant par l'ICN et repris dans ses publications. Il se confirme que le secteur des ISBL constitue un employeur important dans le paysage économique belge alors que sa contribution au PIB et aux investissements est, comparativement, moindre. Par la nature même de ses activités, le secteur associatif est en effet un secteur d'activité à faible intensité capitaliste<sup>3</sup> par rapport aux entreprises plus « traditionnelles » et occupe dès lors une main-d'œuvre relativement importante. De plus, la part des ISBL dans l'emploi est mesurée par rapport au seul emploi salarié, alors que les travailleurs indépendants contribuent également au PIB. Pour ces raisons, il n'est donc pas étonnant de constater que le poids des ISBL dans l'économie est sensiblement supérieur en termes d'emploi salarié qu'en termes de contribution à la création de valeur ajoutée.

---

<sup>3</sup> *L'intensité capitaliste mesure la part qu'occupe le capital dans le processus de production comparativement au travail.*

## 2. ANALYSE DÉTAILLÉE

### 2.1 Le poids des ISBL par branche d'activité

Les ISBL sont actives dans des domaines d'activité très divers. Sur la base de la nomenclature Nace-Bel, les ISBL reprises dans le compte satellite sont regroupées dans les 7 groupes d'activité principale suivants : « agriculture et industrie », « services », « enseignement », « santé humaine », « action sociale », « arts, spectacles et activités récréatives » et « autres activités de services »<sup>4</sup>. La description plus détaillée est reprise dans une annexe à la fin de cette publication.

En 2010, comme illustré au graphique 2, le groupe des « autres activités de services » constitue le principal champ d'activité du secteur associatif, regroupant 37 p.c. du **nombre** total d'ISBL recensées. La principale branche d'activité de ce groupe est la branche Nace-Bel 94A dites des « activités des organisations associatives » qui rassemble à titre d'exemples les plus illustratifs les syndicats, les partis politiques, les regroupements professionnels mais encore les activités des organisations religieuses, les associations de jeunesse, les associations et mouvements pour adultes, les associations pour la prévention de la santé, les associations pour l'environnement et la mobilité, etc.

La branche de « l'action sociale » se place en deuxième position avec 25 p.c. du nombre total d'ISBL actives dans ce domaine d'activité. On y distingue deux sous-catégories d'ISBL selon qu'elles assurent un service d'hébergement ou non dans le cadre de leur activité principale. Parmi les ISBL actives dans « l'action sociale avec hébergement », l'on peut notamment citer les maisons de repos, les services résidentiels pour personnes avec un handicap ou encore les foyers d'accueil pour personnes en difficulté. Quant aux ISBL actives dans « l'action sociale sans hébergement », l'on dénombre les centres d'accueil et de protection pour personnes en difficulté, les services d'assistance aux

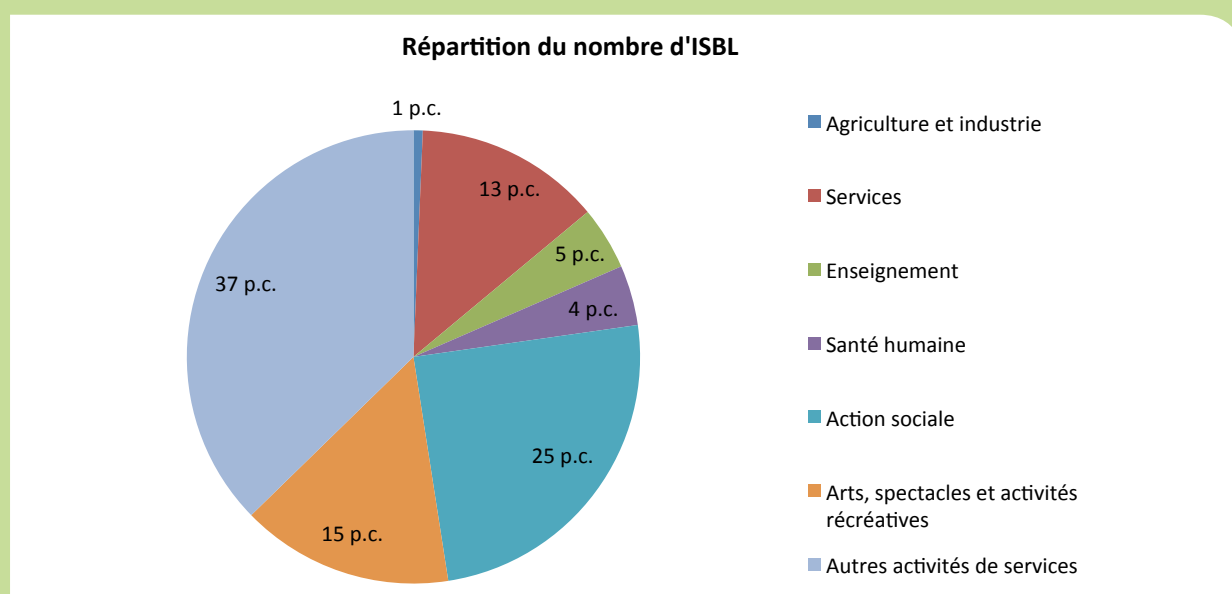
<sup>4</sup> L'édition 2012 du compte satellite des ISBL publié par l'ICN recourait pour la première fois à la nomenclature d'activités adaptée (NACE Rév. 2) en cohérence avec le cadre central des comptes nationaux. La conversion vers cette nouvelle nomenclature d'activités a pour conséquence une modification possible du périmètre de couverture des sept groupes d'activités présentés dans la présente analyse par rapport aux groupes d'activités utilisés dans l'édition 2011 de ce rapport. Cette adaptation dans la nomenclature des branches d'activité doit également appeler le lecteur à la prudence lors de tout travail de comparaison avec les résultats publiés antérieurement par l'ICN.

réfugiés, les activités de visites aux personnes âgées ou malades ou encore les organismes d'action sociale à compétence spécialisée tels que la Croix-Rouge et Médecins Sans Frontières.

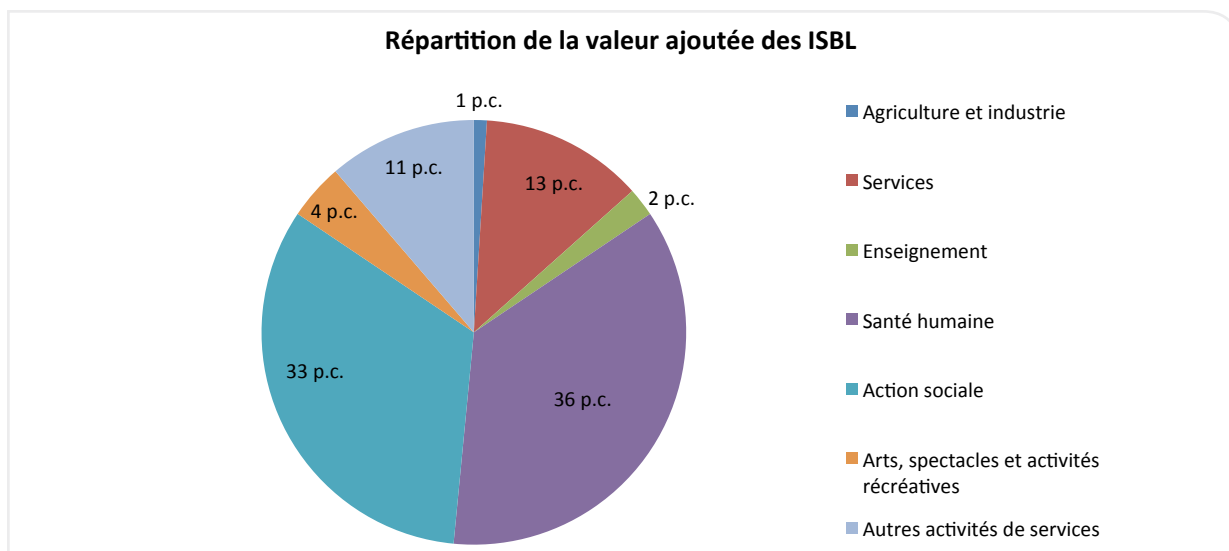
Enfin, le trio de tête des branches les plus représentées dans la population des ISBL est complété par les ISBL actives dans le groupe « arts, spectacles et activités récréatives » avec 15 p.c. Les quelque 23 p.c. d'ISBL restantes se répartissent entre les branches d'activité des « services » – notamment le commerce, l'horeca, les transports et les activités immobilières – (13 p.c.), de « l'enseignement » (5 p.c.)<sup>5</sup>, des « activités pour la santé humaine » (4 p.c.) et de « l'agriculture et de l'industrie » (1 p.c.).

L'analyse de la nature des activités exercées par les ISBL peut également être abordée sous l'angle de la ventilation de la **valeur ajoutée** entre les différentes branches d'activité du secteur associatif. L'image qui est alors tirée diffère sensiblement de celle obtenue à partir de la ventilation par nombre. En effet, les ISBL actives dans la branche de la « santé humaine » contribuent pour 36 p.c. à la valeur ajoutée totale du secteur des ISBL, alors qu'elles ne représentent que 4 p.c. des institutions couvertes par le compte satellite des ISBL. Les ISBL reprises dans la branche de « l'action sociale » et des « services » conservent une place de choix sur le plan de la valeur ajoutée (respectivement 33 p.c. et 13 p.c.). Le poids des ISBL actives dans les « autres activités de service » est par contre limité à 11 p.c. si l'on considère la valeur ajoutée qu'elles génèrent, soit une part bien moins prépondérante que celle obtenue si l'on considère le nombre d'ISBL classées dans cette branche.

### Graphique 1- Le champ d'activité des ISBL en 2010<sup>(\*)</sup>



<sup>5</sup> A noter que les établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre, qui peuvent prendre une forme d'ASBL, ne sont pas couverts par le compte satellite des ISBL.



Source : ICN.

\* Une description de la répartition des branches d'activités entre les 7 groupes d'activité principale est fournie en annexe du présent document.

Cette dissimilitude dans la ventilation par branche d'activité selon l'indicateur choisi, le nombre ou la valeur ajoutée, tient au fait que la taille moyenne des ISBL varie fortement selon leur champ d'activité (cf. tableau 2). Ainsi, l'inclusion dans la population étudiée des hôpitaux ayant un statut d'ASBL influence à la hausse la taille moyenne des ISBL classées dans la branche de « la santé humaine » : la valeur ajoutée brute d'une ISBL active dans ce domaine s'établit en effet à près de 9 millions d'euros en 2010 contre une taille moyenne s'élevant à environ 1 million d'euros par ISBL toutes branches d'activité confondues. A l'autre extrémité, les ISBL actives dans les « activités récréatives, culturelles et sportives » ou encore dans le domaine des « autres activités de services » sont les plus petites avec une valeur ajoutée brute par unité se chiffrant à quelque 300 000 euros.

**Tableau 2 – Taille moyenne des ISBL par branche d'activité en 2010(\*)**

Groupes d'activités	Nombre d'ISBL (unités)	Valeur ajoutée brute totale (millions d'euros)	Valeur ajoutée brute moyenne par ISBL (milliers d'euros)
Agriculture et industrie	124	194	1 568
Services	2 490	2 448	983
Enseignement	844	430	509
Santé humaine	803	7 084	8 822
Action sociale	4 644	6 485	1 396
Arts, spectacles et activités récréatives	2 839	843	297
Autres activités de services	6 987	2 228	319
<b>Total</b>	<b>18 731</b>	<b>19 712</b>	<b>1 052</b>

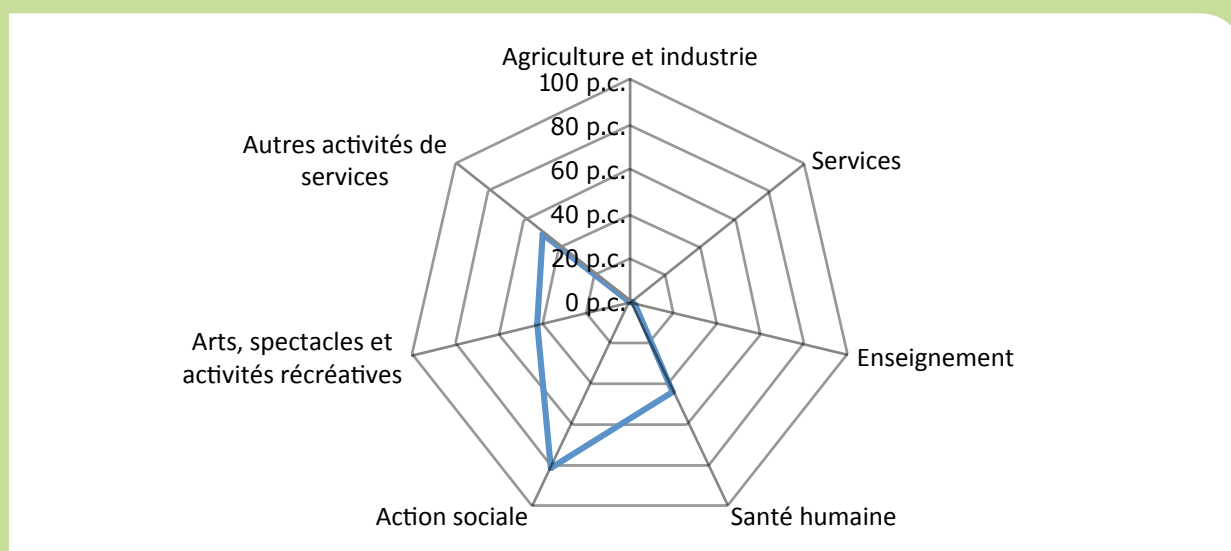
Source : ICN.

\* Une description de la répartition des branches d'activités entre les 7 groupes d'activité principale est fournie en annexe du présent document.

L'analyse ci-dessus fournit des éléments de réponse à la question des champs d'activité privilégiés des ISBL. Il en ressort que près de deux-tiers des ISBL sont actives dans les branches des « autres activités de services » et de « l'action sociale ». Toutefois, c'est au niveau des branches de la « santé humaine » et de « l'action sociale » que la contribution à la valeur ajoutée totale des ISBL est la plus élevée.

Un autre point qu'il est intéressant d'aborder concerne la contribution des ISBL à la valeur ajoutée totale des branches d'activité dans lesquelles elles sont actives. En d'autres termes, il s'agit d'évaluer le poids relatif des ISBL au sein des différentes branches d'activité de l'économie. C'est dans la branche de « l'action sociale » que les ISBL jouent un rôle d'acteur majeur. En effet, en 2010, elles concourent à hauteur de 81 p.c. à la création de la valeur ajoutée totale dans cette branche d'activité de l'économie. L'apport des ISBL en termes de valeur ajoutée est également considérable dans les branches des « autres activités de services » (50 p.c.), de « la santé humaine » (44 p.c.) et, enfin, des « arts, spectacles et activités récréatives » (42 p.c.).

**Graphique 2 – Part des ISBL dans la valeur ajoutée totale selon les branches d'activité en 2010(\*)**



Source : ICN.

\* Une description de la répartition des branches d'activités entre les 7 groupes d'activité principale est fournie en annexe du présent document.

La place importante occupée par les ISBL dans les domaines de « l'action sociale » et de « la santé » doit être mise en relation avec le fait que l'on y retrouve beaucoup d'institutions offrant des services largement financés par les pouvoirs publics. La section consacrée aux ressources des ISBL reviendra sur ce sujet.

Sans surprise, la contribution des ISBL à la création de valeur ajoutée dans l'agriculture et l'industrie, les services et l'enseignement est très faible, avec des valeurs respectivement de 0,3 p.c., 1,5 p.c. et 1,9 p.c. Les associations reprises dans les branches de « l'agriculture et de l'industrie » comprennent principalement les entreprises de travail adapté.

## 2.2 Les dépenses des ISBL

Cette section est consacrée à l'étude des dépenses des ISBL. Afin d'étayer l'analyse, une comparaison est menée avec la structure des dépenses enregistrée au niveau des sociétés non financières qui ne revêtent pas le caractère d'ISBL<sup>6</sup>. Dans la suite de ce document, ces dernières seront parfois mentionnées sous le simple vocable de « sociétés ».

### 2.2.1 Les dépenses courantes des ISBL

Les dépenses courantes peuvent être scindées en deux catégories : d'une part, les coûts de production qui sont constitués des achats de biens et services intermédiaires, des rémunérations, des amortissements (ou consommation de capital fixe) et des impôts nets des subventions sur la production et, d'autre part, les autres dépenses courantes qui regroupent les transferts courants, les impôts sur le revenu et le patrimoine ainsi que les charges liées à la propriété (il s'agit essentiellement des paiements d'intérêts et, le cas échéant, de dividendes).

Comme le montre le tableau 3, la structure des dépenses courantes des associations diffère de celle des sociétés non financières qui ne revêtent pas le caractère d'ISBL. En 2010, les coûts de production représentent 95 p.c. des dépenses courantes des ISBL contre seulement 87 p.c. pour les sociétés. Une raison de cette divergence est l'absence quasi complète de revenus de la propriété versés par les ISBL alors que ce même poste se chiffre à près de 11 p.c. des dépenses courantes des sociétés. Même après déduction des dividendes payés (les associations ne distribuent pas de dividendes), les sociétés présentent des dépenses au titre de rémunération du capital relativement plus élevées que les ISBL, ce qui s'explique notamment par le fait que le recours au crédit bancaire y est une pratique plus répandue que dans les associations.

**Tableau 3 – Structure des dépenses courantes des ISBL en 2010, comparativement aux autres sociétés** (en p.c. du total des dépenses courantes)

	ISBL	Sociétés non financières (à l'exception des ISBL)
Coûts de production	95,4 p.c.	86,7 p.c.
Revenus de la propriété versés	1,4 p.c.	10,8 p.c.
<i>p.m. hors dividendes payés</i>	<i>1,4 p.c.</i>	<i>3,6 p.c.</i>
Transferts courants	1,5 p.c.	0,6 p.c.
Impôts et cotisations sociales	1,8 p.c.	1,9 p.c.
<b>Dépenses courantes totales</b>	<b>100 p.c.</b>	<b>100 p.c.</b>

Source : ICN.

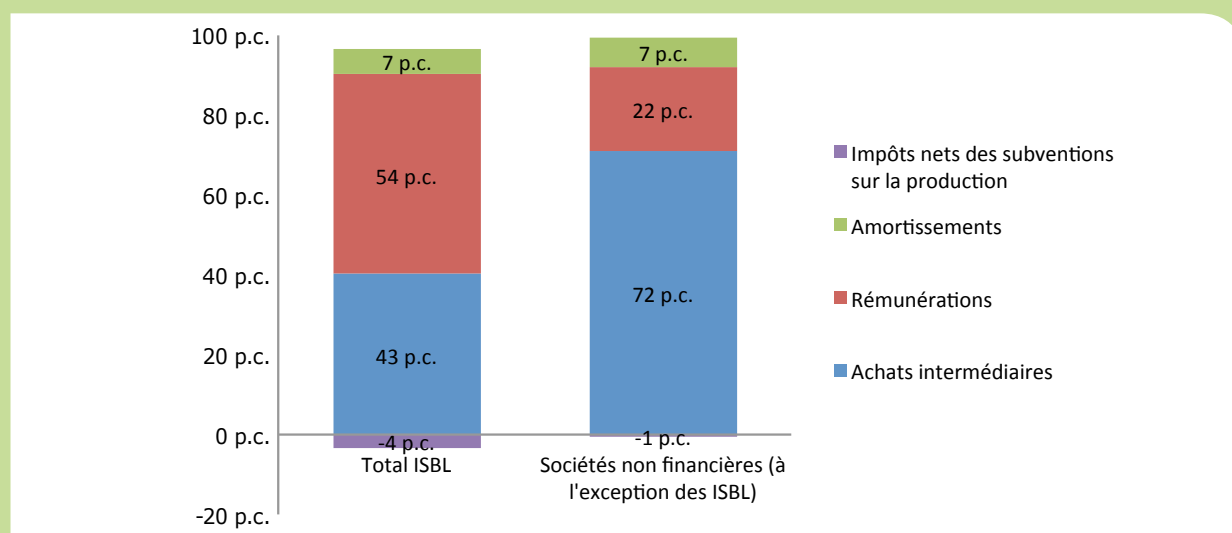
<sup>6</sup> Suivant la nomenclature des comptes nationaux, sont ici visées les sociétés hors ISBL classées dans le secteur regroupant les sociétés non financières.

Une autre dissemblance se situe au niveau des transferts courants qui reprennent les dons en espèces et en nature auxquels les ISBL consacrent une part relativement plus importante de leurs dépenses courantes que ne le font les sociétés non financières qui ne revêtent pas le statut d'ISBL. Alors que pour les premières, les transferts courants s'établissent à 1,5 p.c. de leurs dépenses courantes totales, pour les sociétés ce même poste est limité à 0,6 p.c. du total.

### 2.2.2 Les coûts de production des ISBL

Les coûts de production constituent de loin le poste le plus important des dépenses courantes, tant pour les associations que pour les autres sociétés. Comme l'indique le graphique 3, la nature de ces coûts diffère selon que l'on a affaire à des ISBL ou à des sociétés « traditionnelles ». Ainsi, la structure des coûts de production des ISBL révèle le caractère intensif en main-d'œuvre de leur production. En 2010, les rémunérations des salariés constituent en moyenne 54 p.c. de leurs coûts de production, alors qu'elles ne représentent que 22 p.c. des coûts de production dans le cas des sociétés. Il convient toutefois de souligner que cette proportion varie au niveau des ISBL selon la branche d'activité considérée (cf. le tableau 4). Ainsi, elle est particulièrement élevée dans le secteur de l'action sociale (71 p.c.). En s'élevant à 59 p.c. des coûts de production totaux, les rémunérations des salariés dans les ISBL représentent également un poste de dépenses conséquent dans le domaine d'activité de « l'agriculture et de l'industrie ». L'explication se trouve dans le profil particulier des ISBL constituant la population de cette branche : il s'agit principalement d'entreprises de travail adapté qui présentent la caractéristique de se spécialiser dans des produits à plus faible valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre qui est en moyenne peu qualifiée, comme le textile, la fabrication de produits manufacturés courants, le montage électronique, etc. A contrario, les rémunérations ne représentent que 37 p.c. des coûts de production des ISBL classées dans les « autres activités de services ».

**Graphique 3 - Composition des coûts de production des ISBL en 2010, comparativement aux autres sociétés non financières** (en p.c. du total des coûts de production)



Source : ICN.



Les achats intermédiaires constituent le deuxième poste le plus important des coûts de production des ISBL avec une part de 43 p.c. en 2010, sensiblement inférieure à la part de 72 p.c. enregistrée auprès des sociétés non financières qui n'ont pas le statut d'ISBL.

Une autre différence, bien que moins marquée, entre les ISBL et ces autres sociétés se situe au niveau des impôts nets des subventions sur la production. Alors que, dans le cas des sociétés « traditionnelles », les subventions sur la production ne sont que très légèrement supérieures aux impôts sur la production de sorte que ces deux postes s'équilibrent sensiblement<sup>7</sup>, ce n'est pas le cas pour les ISBL : il apparaît en effet qu'elles reçoivent plus de subventions qu'elles ne paient d'impôts sur la production. Cela est particulièrement le cas dans les branches d'activité liées à l'agriculture et à l'industrie dans la mesure où la plupart des entreprises de travail adapté y sont recensées. Or, ces entreprises reçoivent des aides publiques à l'emploi qui, selon les concepts des comptes nationaux, sont enregistrées comme des subventions sur la production.

**Tableau 4 – Composition des coûts de production des ISBL par branche d'activité en 2010<sup>(\*)</sup>**

(en p.c. du total des coûts de production par branche)

	Achats intermédiaires de biens et services	Rémunérations des salariés	Amortissements	Impôts nets des subventions sur la production
Agriculture et industrie	57 p.c.	59 p.c.	7 p.c.	-23 p.c.
Services	46 p.c.	51 p.c.	9 p.c.	-5 p.c.
Enseignement	37 p.c.	54 p.c.	8 p.c.	1 p.c.
Santé humaine	45 p.c.	52 p.c.	6 p.c.	-3 p.c.
Action sociale	27 p.c.	71 p.c.	8 p.c.	-6 p.c.
Arts, spectacles et activités récréatives	46 p.c.	43 p.c.	11 p.c.	1 p.c.
Autres activités de services	58 p.c.	37 p.c.	4 p.c.	1 p.c.
<b>Total des ISBL</b>	<b>43 p.c.</b>	<b>54 p.c.</b>	<b>7 p.c.</b>	<b>-4 p.c.</b>
p.m. sociétés non financières (à l'exception des ISBL)	72 p.c.	22 p.c.	7 p.c.	-1 p.c.

Source : ICN.

\* Une description de la répartition des branches d'activités entre les 7 groupes d'activité principale est fournie en annexe du présent document.

<sup>7</sup> Les impôts sur la production englobent les impôts et taxes que les sociétés et ISBL supportent du fait de leurs activités de production de biens et services. Ils incluent principalement le précompte immobilier, la taxe de circulation et les taxes sur la pollution. Les subventions sur la production sont principalement composées des subventions d'aide à l'emploi (MARIBEL social, déductions du précompte professionnel, chèques-services...).

### 2.2.3 Les dépenses d'investissement des ISBL

Les dépenses d'investissement portent sur ce qu'il est convenu d'appeler les opérations en actifs fixes. Ceux-ci désignent les actifs produits et utilisés dans le processus de production tels que les bâtiments, les machines et équipements ou encore les logiciels. Les dépenses d'investissement des ISBL s'élèvent à 2,5 milliards d'euros en 2010, ce qui représente 3,6 p.c. des dépenses d'investissement totales de l'économie belge. Ce pourcentage est inférieur à celui obtenu si l'on considère la contribution relative des ISBL à la valeur ajoutée totale belge (4,5 p.c.) et, de manière plus marquée encore, à l'emploi salarié total (11,5 p.c.). Le niveau limité des dépenses d'investissement des ISBL constitue en effet le contre-pied du résultat déjà rapporté précédemment et selon lequel le secteur associatif se présente comme un secteur à forte utilisation de main-d'œuvre et donc à faible intensité capitalistique.

L'intensité capitalistique peut se définir par le ratio entre la dépense en capital et l'emploi au cours d'une période de temps. À titre de comparaison, le tableau 5 ci-dessous présente ce ratio pour le secteur associatif et pour les sociétés « traditionnelles ». Sans surprise, les ISBL présentent une intensité capitalistique qui se situe sous le niveau moyen des sociétés ne revêtant pas un caractère d'ISBL, ces dernières présentant un montant d'investissements par travailleur salarié deux fois plus élevé que dans le cas des associations.

**Tableau 5 – Dépenses d'investissement et intensité capitalistique des ISBL en 2010**

	Investissements (millions d'euros)	Emploi salarié (milliers d'unités)	Intensité capitalistique (milliers d'euros par travailleur salarié)
Total des ISBL	2 537	447	5,7
Sociétés non financières (à l'exception des ISBL)	37 750	3 311	11,4

Source : ICN.

## 2.3 Les ressources des ISBL

### 2.3.1 L'origine des ressources courantes des ISBL

Pour l'ensemble des ISBL, le produit des ventes et les transferts courants proviennent essentiellement du secteur des administrations publiques (51 p.c.). Viennent ensuite les ménages qui contribuent aux ressources courantes des ISBL à hauteur de 26 p.c., le solde étant financé par les sociétés et ISBL et le reste du monde.

**Tableau 6 – Provenance des ressources courantes des ISBL selon la branche d'activité en 2010 (\*)**  
(en p.c. du total des ressources courantes par branche)

	Sociétés, ISBL et étranger	Administrations publiques	Ménages	Total
Agriculture et industrie	77 p.c.	2 p.c.	21 p.c.	100 p.c.
Services	77 p.c.	6 p.c.	17 p.c.	100 p.c.
Enseignement	33 p.c.	42 p.c.	25 p.c.	100 p.c.
Santé humaine	3 p.c.	78 p.c.	20 p.c.	100 p.c.
Action sociale	12 p.c.	55 p.c.	33 p.c.	100 p.c.
Arts, spectacles et activités récréatives	32 p.c.	30 p.c.	38 p.c.	100 p.c.
Autres activités de services	32 p.c.	34 p.c.	33 p.c.	100 p.c.
<b>Total des ISBL</b>	<b>23 p.c.</b>	<b>51 p.c.</b>	<b>26 p.c.</b>	<b>100 p.c.</b>

Source : ICN.

\* Une description de la répartition des branches d'activités entre les 7 groupes d'activité principale est fournie en annexe du présent document.

Le tableau 6 illustre l'existence d'une certaine hétérogénéité dans l'origine des ressources des ISBL selon les branches d'activité considérées.

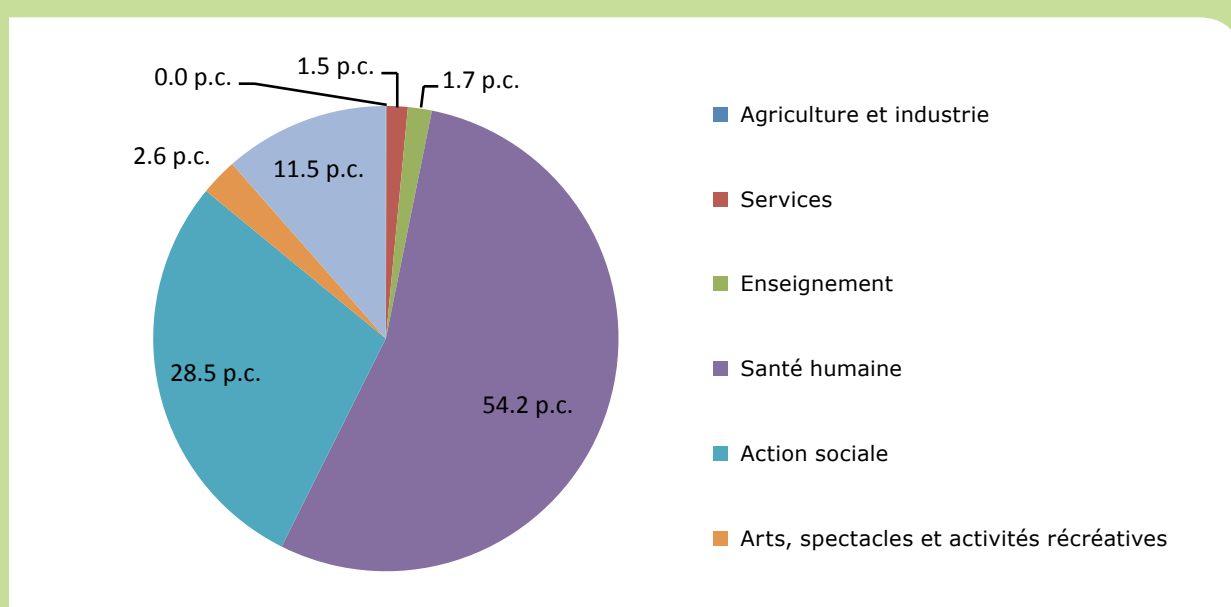
C'est dans la branche de « la santé humaine » que le poids du financement public dans les ressources courantes des ISBL est le plus important (78 p.c.). Les ISBL actives dans « l'action sociale » et dans « l'enseignement » s'appuient également largement sur le financement public. A contrario, dans les branches d'activité ayant traditionnellement un caractère marchand telles que « l'agriculture et l'industrie », et les « services », la provenance première de leurs ressources courantes se situe au niveau des entreprises, des autres ISBL et de l'étranger. Enfin, il convient de souligner que c'est dans les branches de « l'action sociale, des arts, spectacles et activités récréatives », et des « autres activités de services » que la contribution relative des ménages est la plus importante avec des valeurs supérieures à 30 p.c. des ressources courantes totales.

### 2.3.2 Le financement public des ISBL

L'analyse précédente se place du point de vue des ISBL et détaille le poids du financement public dans leurs ressources courantes selon les différentes branches d'activité. Un autre angle d'analyse consiste à étudier la répartition du budget que les pouvoirs publics consacrent aux ISBL en termes d'achats de biens et services et de transferts courants. Il est en effet intéressant de constater qu'en 2010, une grande partie du soutien financier des administrations publiques aux ISBL est destinée aux branches de « la santé » (54 p.c.) et de « l'action sociale » (29 p.c.).

Avec une part de 11 p.c. des moyens d'origine publique, la branche des « autres activités de services » se place en troisième position des branches bénéficiaires du financement des pouvoirs publics. Pour rappel, cette branche d'activité comprend l'ensemble des organisations associatives ayant pour principale activité de représenter les intérêts de certains groupes ou de promouvoir leurs idées auprès du grand public (cf. supra).

**Graphique 4 – Répartition du financement public des ISBL<sup>8</sup> entre les branches d'activité en 2010<sup>(\*)</sup>**  
(en p.c. du financement public total des ISBL)



Source : ICN.

\* Une description de la répartition des branches d'activités entre les 7 groupes d'activité principale est fournie en annexe du présent document.

Enfin, il est possible de mesurer l'intensité du financement public en calculant le rapport entre le financement public et le total des coûts de production. Sur base de cette mesure, il apparaît que c'est dans la branche des activités pour « la santé » que l'intensité de financement public est la plus élevée. Le fait que les ISBL du secteur de la santé (notamment les hôpitaux) doivent encourir d'autres dépenses relativement importantes en-dehors des coûts de production pour l'achat d'équipements et de matériel médicaux peut expliquer le constat qu'elles reçoivent relativement plus de subventions. Dans cette branche, le financement public est d'ailleurs essentiellement lié aux prestations dont le montant couvre le coût du travail et le coût du capital immobilisé.

A l'inverse, les « subventions » publiques par unité de coûts de production reçues par les associations reprises dans les branches de l'agriculture et de l'industrie et dans celles des services sont relativement faibles.

<sup>8</sup> En termes d'achats de biens et services effectués par les pouvoirs publics auprès d'ISBL et de transferts courants d'origine publique.

**Tableau 7 – Importance du financement public des ISBL selon les branches d'activité en 2010<sup>(\*)</sup>**

	Ventes aux pouvoirs publics et transferts courants reçus des pouvoirs publics (millions d'euros)	Coûts de production (millions d'euros)	Ventes aux pouvoirs publics et transferts courants reçus des pouvoirs publics par unité de coût de production
Agriculture et industrie	9	409	2 p.c.
Services	270	4 508	6 p.c.
Enseignement	306	712	43 p.c.
Santé humaine	9 980	12 566	79 p.c.
Action sociale	5 255	7 743	68 p.c.
Arts, spectacles et activités récréatives	473	1 474	32 p.c.
Autres activités de services	2 114	5 243	40 p.c.
<b>Total des ISBL</b>	<b>18 407</b>	<b>32 655</b>	<b>56 p.c.</b>

Source : ICN.

\* Une description de la répartition des branches d'activités entre les 7 groupes d'activité principale est fournie en annexe du présent document.

## 2.4 L'emploi salarié dans les ISBL

La présente section est consacrée à une analyse détaillée d'indicateurs relatifs à l'emploi tels que la création nette d'emplois, le salaire horaire ou encore les heures de travail par salarié dans le secteur associatif.

La production des associations, qui représente 4,5 p.c. de la production totale de l'économie en 2010, mobilise à elle seule 11,9 p.c. de l'emploi intérieur salarié. À ce titre, le secteur associatif se place comme un pourvoyeur important d'emplois. La présente section commente l'évolution de l'emploi salarié dans les ISBL entre 2009 et 2010 avant de se pencher sur l'analyse de la nature de l'emploi au sein des associations.

Dans la précédente édition de ce rapport publiée en 2011, la forte propension du secteur associatif à créer des emplois avait déjà été mise en évidence. L'analyse montrait notamment qu'entre 2000 et 2008, la croissance *cumulée* de l'emploi salarié dans les ISBL avait été de 38 p.c. contre une hausse cumulée de 7 p.c. dans le reste de l'économie au cours de cette même période. Les données plus récentes relatives aux années 2009 et 2010 montrent que cette dynamique au niveau des ISBL s'est maintenue malgré une situation difficile sur le marché de l'emploi en Belgique. En 2010, le secteur associatif a contribué à créer quelque 15.900 emplois supplémentaires, soit un taux de croissance annuel de 3,7 p.c., alors qu'une quasi-stagnation de l'emploi salarié était observée dans le reste de l'économie.

Il est par ailleurs remarquable de noter qu'à l'exception de la branche de « l'agriculture et de l'industrie », qui a connu une contraction de l'emploi, le phénomène de création d'emplois est généralisé à toutes les branches d'activité des ISBL. C'est dans les branches de « la santé » et de « l'action sociale » que l'emploi est le plus important avec respectivement 146 700 et 163 600 salariés occupés dans des ISBL en 2010. Ces deux branches réunies totalisent ainsi près de 70 p.c. de l'emploi salarié total des ISBL. C'est également dans ces branches que la dynamique a été la plus prononcée en 2010 avec des taux de croissance respectifs de 4,1 et 5,8 p.c. L'emploi dans les branches de « l'enseignement » et des « autres activités de services » n'était pas en reste puisqu'il a également connu une évolution très favorable avec des taux de croissance annuels de 3,8 p.c. et 2,2 p.c., respectivement.

**Tableau 8 – Emploi dans les ISBL par branche d'activité(\*)**

	Emploi salarié en 2010 (milliers d'unités)	Création nette d'emplois salariés en 2010	
		(milliers d'unités)	(p.c. de l'emploi de 2009)
Agriculture et industrie	10,3	-0,9	-8,0 p.c.
Services	61,7	0,8	1,2 p.c.
Enseignement	8,9	0,3	3,8 p.c.
Santé humaine	146,7	5,8	4,1 p.c.
Action sociale	163,6	9,0	5,8 p.c.
Arts, spectacles et activités récréatives	16,0	0,0	0,3 p.c.
Autres activités de services	39,5	0,9	2,2 p.c.
<b>Total des ISBL</b>	<b>446,5</b>	<b>15,9</b>	<b>3,7 p.c.</b>
p.m. Reste de l'économie	3 310,8	9,1	0,3 p.c.

Source : ICN.

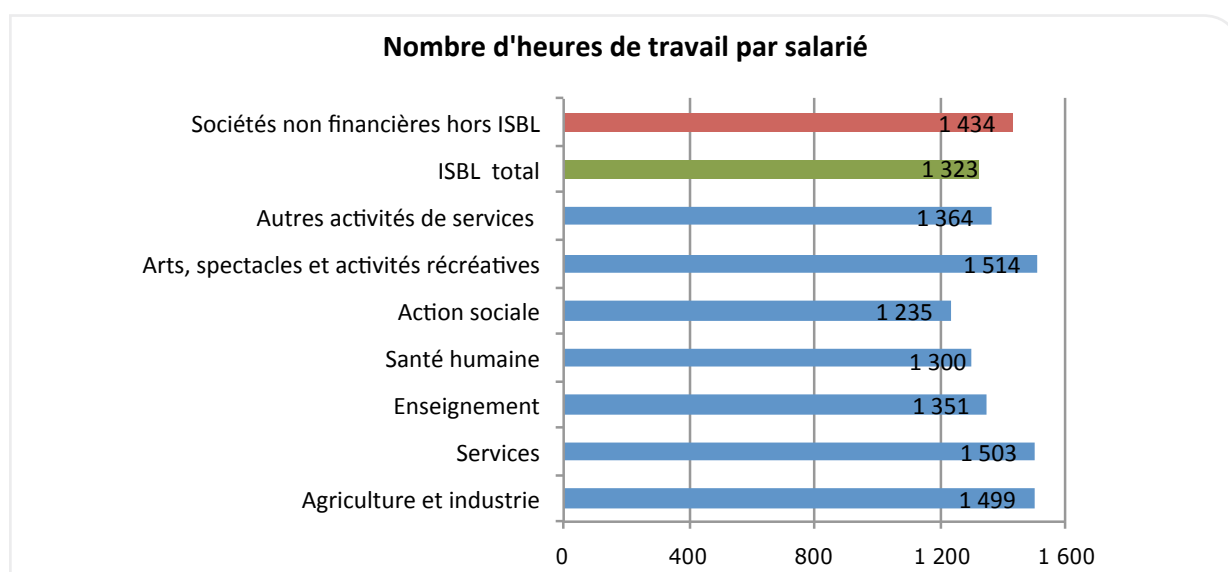
\* Une description de la répartition des branches d'activités entre les 7 groupes d'activité principale est fournie en annexe du présent document.

Si les ISBL constituent un vivier évident de créations d'emplois en Belgique, il convient toutefois de se pencher, au travers d'une sélection d'indicateurs, sur la nature de l'emploi au sein des associations. Certes ces indicateurs ne sont pas parfaits, ni exclusifs et encore moins exhaustifs mais ils permettent de compléter l'image des ISBL dressée ici.

L'emploi visé dans la présente étude ne tient pas compte du régime de temps de travail. Il ne s'agit en effet pas de ce qu'il est convenu d'appeler des « équivalents temps plein ». Aussi, le premier indicateur envisagé porte sur le nombre d'heures de travail moyen par salarié.

Comme le montre le cadre supérieur du graphique 5, celui-ci est sensiblement inférieur dans le secteur associatif par rapport à la moyenne d'heures par salarié obtenues si l'on considère l'économie belge dans son ensemble (tous secteurs confondus). Ceci laisse entrevoir que le travail à temps partiel (qu'il soit volontaire ou involontaire) est plus fréquent dans les ISBL. Il convient toutefois de nuancer ce résultat dans la mesure où il masque un effet de structure étroitement lié aux domaines d'activité privilégiés des ISBL. Comme cela a été souligné précédemment, les associations sont particulièrement actives dans les branches de « la santé humaine » et de « l'action sociale », or il apparaît que le nombre d'heures moyen prestées par travailleur dans ces branches d'activité se situe sous les niveaux observés dans les autres branches de l'économie et ce, quel que soit la catégorie d'unités considérée (ISBL ou sociétés « traditionnelles »)<sup>9</sup>. En d'autres termes, une raison du plus faible nombre moyen d'heures par travailleur observé au niveau du secteur associatif réside dans le fait que les ISBL sont majoritairement actives dans des branches d'activités caractérisées par des volumes de travail par travailleur qui se situent en-deçà de la moyenne nationale.

**Graphique 5 - Indicateurs relatifs à l'emploi dans les ISBL en 2010(\*).**

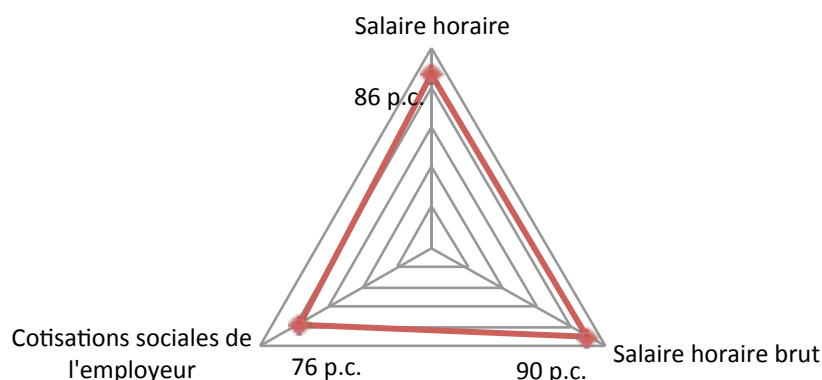


Source : ICN.

\* Une description de la répartition des branches d'activités entre les 7 groupes d'activité principale est fournie en annexe du présent document.

<sup>9</sup> Dans le compte satellite des ISBL, le volume de travail est calculé en supposant, au niveau de chaque branche d'activité, un même nombre d'heures moyen par travailleur dans les associations et dans les autres sociétés (non ASBL) car l'on ne dispose pas de données sur les heures prestées par travailleur occupé spécifiquement dans les ISBL du secteur des sociétés non financières.

### Salaire horaire relatif et ses composantes (salaire horaire dans les ISBL exprimé en pourcentage du salaire horaire dans le reste de l'économie)



Source : ICN.

Le deuxième indicateur considéré est celui du salaire horaire moyen du secteur associatif qui s'avère être inférieur à celui en vigueur dans le reste de l'économie, l'ordre de grandeur de cette différence étant de 14 p.c. Cet écart par rapport au salaire moyen dans le reste de l'économie est toutefois réduit à 10 p.c. lorsque l'on considère le salaire horaire brut. En effet, le salaire horaire reprend deux composantes : l'une consiste dans le salaire horaire brut (qui est perçu par le salarié avant le paiement des impôts et des cotisations sociales personnelles) et l'autre réside dans les cotisations sociales à charge des employeurs. Or, il s'avère que les cotisations patronales payées par les ISBL sont proportionnellement moindres que celles versées en moyenne par les entreprises ne relevant pas du secteur associatif en s'établissant à environ 76 p.c. de ces dernières.

Conclure à une qualité de l'emploi systématiquement plus précaire dans le secteur des ISBL par rapport aux autres secteurs de l'économie n'est sans doute pas un pas à franchir trop vite. En effet, le compte satellite ne fournit pas d'indication quant à la nature volontaire ou non du plus grand recours au travail à temps partiel. L'évidence suggère par ailleurs que le plus faible volume de travail semble être une caractéristique des domaines d'activité dans lesquelles celles-ci sont principalement actives. De même, le constat d'un salaire horaire inférieur s'explique en partie par le fait que l'on retrouve dans les ISBL une plus grande concentration d'emplois à faible rémunération et un recours accru à des dispositions légales d'allègement des cotisations sociales à charge des employeurs.



### 3. LA DIMENSION RÉGIONALE DU SECTEUR ASSOCIATIF

L'édition 2012 du compte satellite des ISBL publiée par l'ICN sur laquelle se base la présente étude s'est vue enrichie pour la première fois de statistiques relatives à la dimension régionale du secteur associatif belge. Ces statistiques présentent trois indicateurs dans leur dimension régionale : le nombre d'ISBL, l'emploi salarié qu'elles procurent et les rémunérations des salariés qu'elles génèrent. Ces indicateurs sont commentés dans la présente section.

La population des ISBL se répartit comme suit entre les trois régions du pays : 4 709 ISBL sont situées à Bruxelles (26 p.c. du total), 6 452 sont situées en Flandre (35,6 p.c. du total) et 6 957 sont en Wallonie (38,4 p.c. du total).

Si l'on se réfère non plus au nombre d'ISBL mais à l'emploi que ces ISBL procurent, l'image est différente puisque la part des ISBL bruxelloises tombe à 14 p.c. dans le total de l'emploi procuré par les ISBL du pays. Cela laisse donc entrevoir que Bruxelles compte un nombre relativement élevé d'ISBL mais que la taille moyenne des ISBL y est plus petite (en termes du nombre d'emplois moyen par ISBL). A l'inverse, en Région flamande, les ISBL sont de plus grande taille puisque la contribution des ISBL flamandes à l'emploi procuré par les ISBL dans l'ensemble du pays est de 59,4 p.c. Enfin, 26,6 p.c. de l'emploi total auprès des ISBL se situe en Région wallonne.

Deux éléments explicatifs marquants peuvent être mis en lumière. D'une part, comme on le verra plus tard, des ISBL dont l'activité consiste à représenter les intérêts de certains groupes ou de défendre leurs idées sont particulièrement présentes sur le territoire de la Région bruxelloise au vu du statut particulier de Bruxelles en tant que capitale européenne. Or, ces ISBL sont de taille relativement limitée. D'autre part, les ISBL présentes en Flandre sont relativement plus grandes dans de nombreuses branches d'activité et surtout, dans le secteur des soins de santé, avec des établissements hospitaliers de taille conséquente.

**Tableau 9 – Répartition des ISBL entre les trois régions du pays en 2010**

	Nombre d'ISBL(*)		Emploi salarié dans les ISBL (milliers d'unités)	
		Part relative dans le pays		Part relative dans le pays
Région de Bruxelles-capitale	4 709	26,0 p.c.	63	14,0 p.c.
Région flamande	6 452	35,6 p.c.	265	59,4 p.c.
Région wallonne	6 957	38,4 p.c.	119	26,6 p.c.
<b>Total du pays</b>	<b>18 118</b>	<b>100,0 p.c.</b>	<b>447</b>	<b>100,0 p.c.</b>

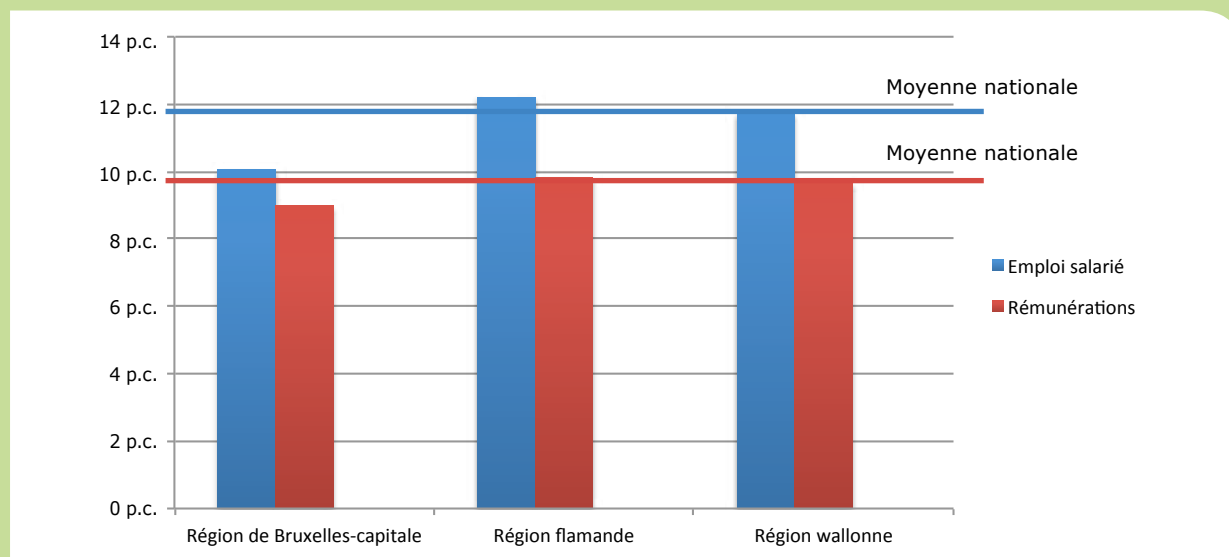
Source : ICN.

(\*) La population ici visée est strictement limitée aux ISBL occupant du personnel salarié. Ainsi, les ISBL n'occupant pas de personnel salarié mais déposant des comptes annuels auprès de la Centrale des bilans ne sont pas retenues dans ce tableau. De plus, une ISBL qui dispose d'établissements dans plusieurs régions est comptabilisée dans chacune des régions concernées. Pour ces raisons, le nombre total d'ISBL repris dans le présent tableau diffère de celui présenté dans le tableau 1.

Un autre axe d'analyse consiste à mesurer l'importance du secteur associatif dans l'économie de chacune des régions. Pour ce faire, l'on peut exprimer l'emploi procuré par les ISBL dans chaque région en pourcentage de l'emploi salarié de la région.

**Graphique 6 - Importance des ISBL dans l'économie de chacune des régions**

(part des ISBL dans l'emploi et les salaires de la région - 2010)

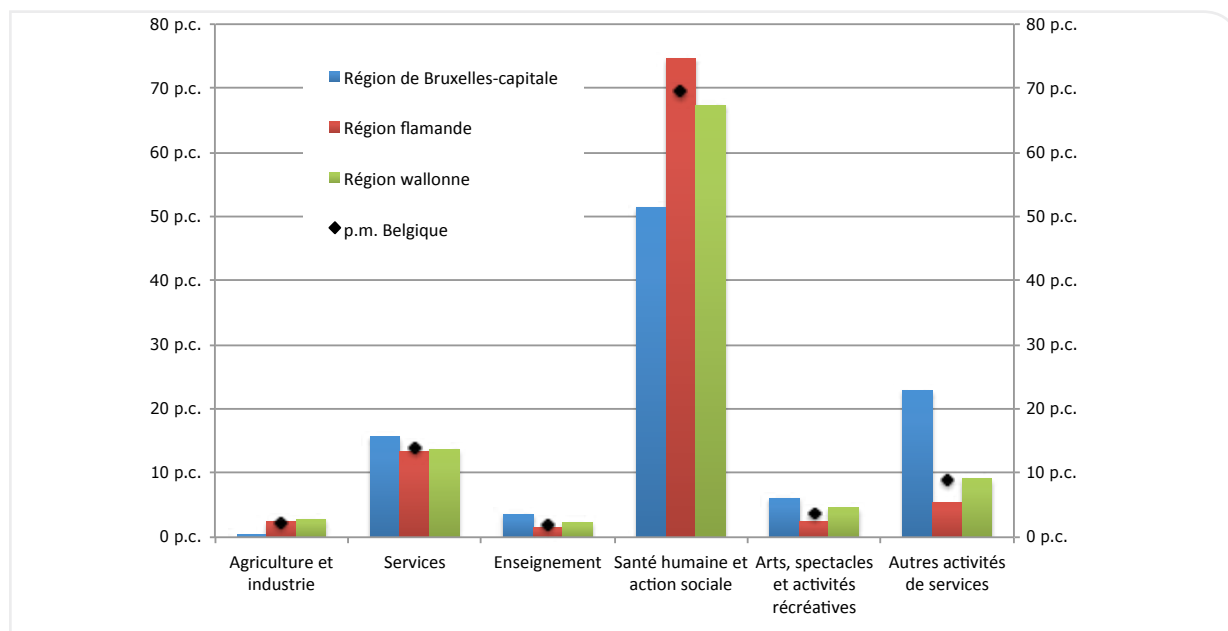


Source : ICN.

Il apparaît alors que le poids des ISBL dans l'économie est un peu plus élevé en Région flamande que dans les deux autres régions du pays. 12,2 p.c. de l'emploi salarié en Flandre est localisé dans des ISBL, contre 11,7 p.c. en Région wallonne et 10,1 p.c. à Bruxelles. La faible poids relatif des ISBL à Bruxelles est également apparent en termes de masse salariale, avec une part relative des salaires payés par des ISBL de 9,0 p.c. à Bruxelles, contre quelque 9,7 p.c. (Région wallonne) à 9,8 p.c. (Région flamande) dans les deux autres régions.

### Graphique 7 – Emploi des ISBL par région ventilé selon les branches d'activité(\*)

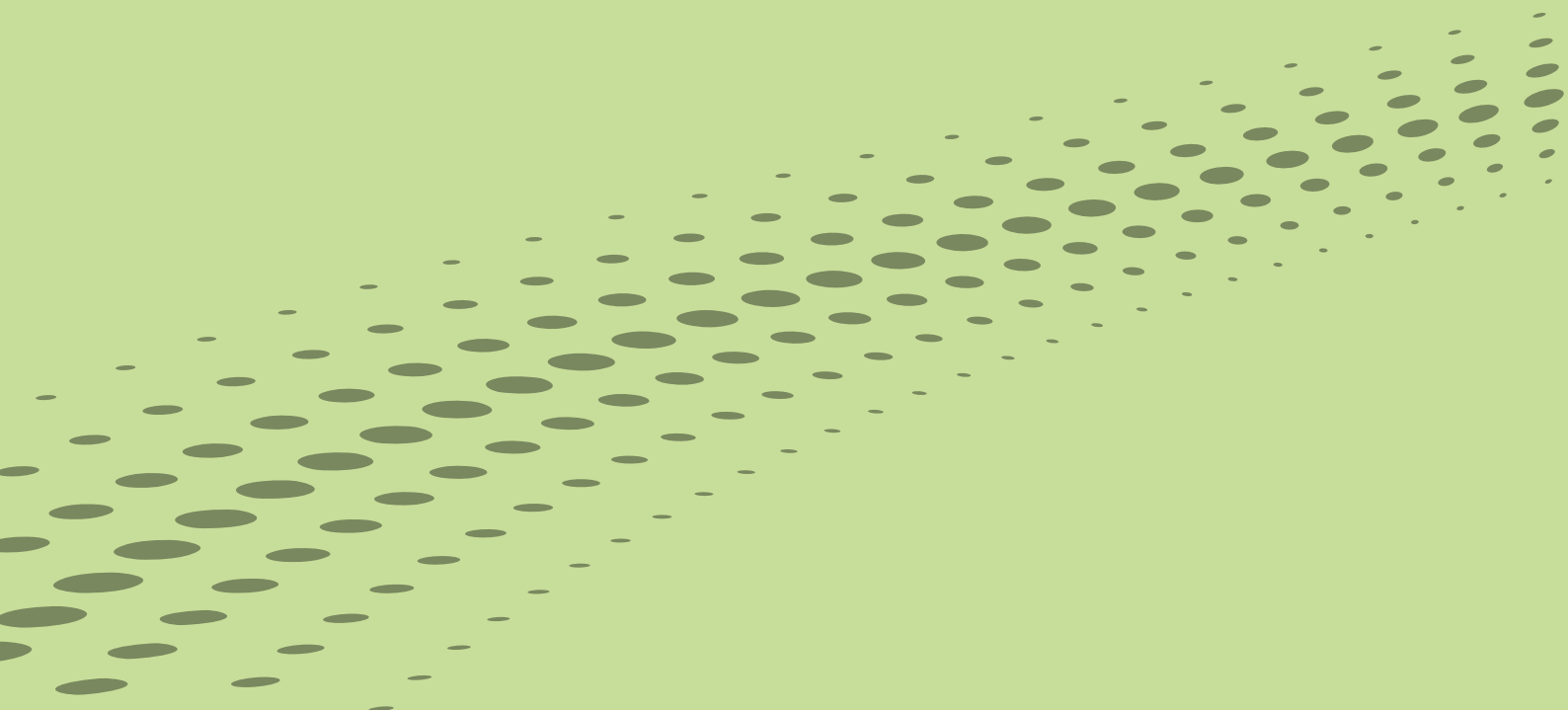
(part de chaque branche d'activité dans l'emploi total des ISBL de la région - 2010)



Source : ICN.

\* Une description de la répartition des branches d'activités entre les 7 groupes d'activité principale est fournie en annexe du présent document.

Une étude de la structure d'activité des ISBL actives dans chacune des régions laisse entrevoir l'importance prépondérante, en termes d'emploi, de la branche de « la santé humaine » et de « l'action sociale » dans chacune des trois régions du pays. A noter que cette branche d'activité est plus importante encore en Flandre que dans les deux autres régions puisque près des trois quarts de l'emploi des ISBL en Flandre y sont concentrés, contre 67 p.c. en Wallonie et 51 p.c. à Bruxelles. Les services (notamment le commerce, l'horeca, les transports et les activités immobilières) sont représentés de manière très similaire dans les trois parties du pays : environ 15 p.c. de l'emploi associatif est situé dans cette branche d'activité dans chacune des régions. Enfin, notons que Bruxelles compte une plus grande proportion de l'emploi associatif dans la branche des « autres activités de services », lesquelles, rappelons-le, englobent notamment les associations visant à la défense des intérêts de certains groupes ou à la défense de leurs idées. Ces associations ont, de par la nature même de leurs activités, tendance à s'installer à Bruxelles en tant que capitale du pays mais aussi en tant que capitale européenne. C'est ainsi que plus de 20 p.c. de l'emploi des ISBL localisées à Bruxelles est situé dans de telles associations, contre seulement 9 p.c. en Région wallonne et 5 p.c. en Région flamande.



## CONCLUSIONS

Le regroupement des données économiques relatives aux institutions sans but lucratif (ISBL) en un ensemble de comptes intégrés offre une mesure de l'importance du secteur des ISBL en Belgique. En proposant une lecture analytique du compte satellite des ISBL, le présent document en étaye les principaux traits marquants.

Malgré le recours à de nouvelles sources d'information et l'adaptation des procédures méthodologiques lors de l'élaboration de l'édition 2012 du compte satellite des ISBL, les principaux enseignements qui avaient été tirés lors du précédent rapport se voient confirmés.

Tout d'abord, les ISBL constituent un acteur appréciable du paysage économique belge tant en termes de contribution à la richesse nationale qu'en termes de création d'emplois. Il est en effet remarquable de noter qu'avec une valeur ajoutée dépassant les 5 p.c. du PIB en 2010, le secteur des ISBL contribue significativement à la création de richesse dans l'économie belge.

L'autre terrain de l'économie que le secteur des ISBL marque nettement de son empreinte est celui de l'emploi puisque, en conséquence d'une production relativement intensive en main-d'œuvre, le secteur des ISBL représente un vivier d'emplois substantiel avec 11,9 p.c. de l'emploi intérieur salarié total. Le précédent rapport pointait également l'augmentation ininterrompue de cette proportion sur la période 2000 à 2008 grâce à un taux de croissance de l'emploi systématiquement plus élevé dans le secteur associatif que dans le reste de l'économie. Cette tendance s'est encore confirmée en 2010 où, malgré un marché de l'emploi en demi-teinte, l'emploi des ISBL a continué à progresser, renforçant ainsi la place d'employeur important de ce secteur dans l'économie belge.

Le secteur des ISBL couvre un large éventail d'activités. Alors que la branche des autres activités de services recense le plus grand nombre d'ISBL, ce sont les branches de « la santé humaine » et de « l'action sociale » qui dominent l'activité économique du secteur des ISBL. En effet, les institutions présentes dans ces deux branches d'activité sont généralement de plus grande taille. Dans un contexte de population

vieillissante, les secteurs de l'action sociale et de la santé devraient en outre constituer des moteurs de la croissance future du secteur des ISBL dans l'économie.

Les dépenses des ISBL se singularisent par la prépondérance du poste des rémunérations, révélant ainsi une production plus intensive en main-d'œuvre que celle caractérisant les sociétés traditionnelles. Deux autres particularités de la structure des dépenses des associations sont, d'une part, le très faible poids des charges financières, et, d'autre part, des impôts nets sur la production négatifs qui traduisent le caractère subventionné du secteur associatif.

Les ressources courantes des ISBL sont principalement issues des revenus tirés de la vente de biens et services ainsi que des transferts courants. Concernant l'origine de ces ressources, une certaine hétérogénéité apparaît selon la branche d'activité considérée. Aussi, dans les branches de « la santé humaine » et de « l'action sociale », le financement public couvre en 2010 plus de la moitié des ressources totales des ISBL tandis que dans les autres branches d'activité, l'essentiel de leurs ressources provient des entreprises, du secteur associatif et de l'étranger. En termes absolus, les branches de « la santé humaine » et de « l'action sociale » sont les principales bénéficiaires des moyens en provenance de l'administration publique.

La présente édition s'est vue enrichie d'une section portant sur la dimension régionale du secteur associatif. Les indicateurs présentés se limitent au marché du travail. Toutefois, en considérant l'emploi comme indicateur du poids de la sphère associative dans l'économie de chacune des régions, il apparaît que les ISBL occupent une place relative un peu plus importante dans la Région flamande que dans les deux autres régions. Comme au niveau national, les branches associatives de « la santé humaine » et de « l'action sociale » constituent les principaux champs d'activités des ISBL dans les trois régions du pays, même si ce trait est plus accentué encore en Flandre. En tant que capitale du pays et capitale européenne, Bruxelles compte une plus grande proportion de l'emploi associatif dans la branche des autres activités de services qui englobent les associations visant à la défense des intérêts de certains groupes ou à la promotion de leurs idées.

## ANNEXE

### Délimitation des groupes d'activité

Une description de la délimitation des sept groupes d'activité principale utilisés dans le présent rapport est fournie dans le tableau A1 ci-contre. Cette nouvelle délimitation fait suite à l'adoption, depuis 2011, de la classification des activités NACE-BEL 2008 dans les comptes nationaux. Dans un souci de cohérence avec ces derniers, le compte satellite a également été revu et la nouvelle structure des branches d'activité, qui est présentée ci-dessous, a été mise en place.

**Tableau A1 - Nouvelle classification des branches d'activité des ISBL**

	NACE-BEL 2008	
	Section	Division
<b>Agriculture et industrie</b>	A à F	01-43
<b>Services</b>	G à N	45-82
Commerce	G	45-47
Hébergement et restauration	I	55-56
Recherche-développement scientifique	M	72
Activités liées à l'emploi	N	78
Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes	N	79
Services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises	N	82
Autres services	H, J à N	49-81 hors 55, 56, 72, 78 et 79
<b>Enseignement</b>	P	85
<b>Santé humaine et action sociale</b>	Q	86-88
Activités pour la santé humaine	Q	86
Action sociale	Q	87 et 88
Activités médico-sociales et sociales avec hébergement	Q	87
Action sociale sans hébergement	Q	88
<b>Arts, spectacles et activités récréatives</b>	R	90-93
Activités artistiques et culturelles	R	90-91
Activités sportives, récréatives et de loisirs	R	92-93

	NACE-BEL 2008	
	Section	Division
<b>Autres activités de services</b>	S	94-96
Activités des organisations associatives	S	94
Services aux personnes	S	95-96

Source : ICN



[www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be)

Vous trouverez davantage d'informations au sujet de nos projets, de nos manifestations et de nos publications sur [www.kbs-frb.be](http://www.kbs-frb.be).

Une lettre d'information électronique vous tient au courant. Vous pouvez adresser vos questions à [info@kbs-frb.be](mailto:info@kbs-frb.be) ou au 070-233 728.

Suivez-nous sur Facebook | Twitter | YouTube

Fondation Roi Baudouin,  
rue Brederode 21, B-1000 Bruxelles  
02-511 18 40, fax 02-511 52 21

Les dons de 40 euros ou plus versés sur notre compte  
IBAN: BE10 0000 0000 0404  
BIC: BPOTBEB1  
sont fiscalement déductibles.

La Fondation Roi Baudouin est une fondation indépendante et pluraliste au service de la société. Nous voulons contribuer de manière durable à davantage de justice, de démocratie et de respect de la diversité. La Fondation a été créée en 1976, à l'occasion des 25 ans de règne du Roi Baudouin.

Pour avoir plus d'impact, nous combinons différentes méthodes de travail. Chaque année, la Fondation soutient quelque 1.500 projets et citoyens qui s'engagent pour une société meilleure. Nous organisons des débats sur d'importants thèmes sociétaux, nous partageons des connaissances et des résultats d'études dans des publications (gratuites) et nous stimulons la philanthropie. Nous travaillons en partenariat avec des ONG, des centres de recherche, des entreprises et d'autres fondations. Et nous accomplissons des missions à la demande des autorités.

En 2011, la Fondation Roi Baudouin a travaillé avec un budget de départ de 30 millions d'euros. À notre capital propre et à l'importante dotation de la Loterie Nationale viennent s'ajouter des Fonds de particuliers, d'associations et d'entreprises. La Fondation Roi Baudouin reçoit aussi des dons et des legs.

Le conseil d'administration de la Fondation Roi Baudouin définit les lignes de force et mène une politique transparente. Pour concrétiser celle-ci, il fait appel à 75 collaborateurs. La Fondation opère depuis Bruxelles, mais elle est active au niveau belge, européen et international. En Belgique, la Fondation gère des projets locaux, régionaux et fédéraux.

pub n°3144

**Le poids économique des institutions  
sans but lucratif en Belgique**  
Edition 2013